



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2023_54

L'An deux mil vingt-trois, le 9 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 04/10/2023

DATE D’AFFICHAGE : 04/10/2023

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Valéry LAURENT.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA procuration à Mme Isabelle ARMAND.

Absents(es) : M. Richard PELISSERO, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D’ACTIVITE 2022 DU CEREMA.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°213-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d’infrastructures et de services de transport, notamment le titre IX, modifié par l’article 159 de loi n°2022-17 du 21 février 2022 ;

VU la délibération n° DEL CM 01_2023_07 du Conseil Municipal de Villejust en date du 6 février 2023 portant adhésion et signature d’une convention avec le CEREMA ;

CONSIDERANT le rapport d’activité pour l’année 2022 adressé à la Commune de Villejust par le CEREMA ;

CONSIDERANT qu’il convient de prendre acte dudit rapport d’activité ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le **12 OCT. 2023**

ID : 091-219106663-20231009-DELCM05_2023_54-DE



CONSIDERANT l'avis de la commission municipale finance et moyens généraux en date du 4 octobre 2023 ;

CONSIDERANT la présentation dudit rapport aux membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2022 du CEREMA tel que présenté en séance.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/10/2023*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*